

FIGUIERE

Le Triangle – Parc de la Duranne
235 rue Léon Foucault
13100 AIX EN PROVENCE

A l'attention de M. Mickaël ILLES

La Bouilladisse, le 14 avril 2022

**Objet : Construction de bâtiments d'activités
Avenue du Pin Porte Rouge – 13320 BOUC BEL AIR**

N/Ref : SM / 21532

Monsieur,

Dans le cadre de l'opération citée en objet, il est projeté un dispositif de gestion des eaux pluviales dont le but est de collecter et de réguler les flux liés à l'imperméabilisation des sols. Ce dispositif aura pour exutoire le réseau pluvial existant au Nord de l'opération, identifié au schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de la commune.

En raison du rejet des eaux pluviales dans ce réseau pluvial, nous vous confirmons que le rejet en aval du bassin de rétention des eaux pluviales de ruissellement de l'opération citée en objet n'est pas redevable d'une procédure « loi sur l'eau » au titre de la rubrique 2.1.5.0 définie à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

De plus, après analyse des éléments en notre possession à la date du présent courrier, conformément à la doctrine de la DDTM13 concernant la rubrique 3.2.2.0 de l'article précité, le projet ne rentre pas dans le champ d'application de cette rubrique, et ne fait donc pas l'objet d'une procédure au titre de la loi sur l'eau codifiée.

Dans ces conditions, le dépôt d'un dossier de déclaration, au titre des rubriques n° 2.1.5.0 et 3.2.2.0 du code de l'environnement, s'avère inutile.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien MOATTI



B.E.T. CERRETTI
Ch. du Tonneau, Les Gorguettes
13720 LA BOUILLADISSE
Tél : 04 42 18 08 20 - Fax : 04 42 18 91 04
Siret : 492 006 242 00019 - APE : 742 C